



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Betteraves : Nord

Question écrite n° 5438

Texte de la question

M Christian Bataille attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés rencontrées par plusieurs dizaines d'agriculteurs de l'Avesnois ayant contracté avec la sucrerie belge de Quevy afin de livrer des betteraves cultivées en France. Les différends opposant les agriculteurs et la sucrerie n'ont pas permis la livraison de la production de l'automne 1987, et aucune prévision n'est faite pour la production de cet automne, qui devrait atteindre 4 500 tonnes et qui reste sans affectation. La récolte betteravière est en cours ; il est urgent d'intervenir afin d'éviter une commercialisation hasardeuse de la production. Il lui demande de bien vouloir étudier avec les instances européennes la mise en place d'une concertation en vue d'un règlement amiable permettant à près d'une centaine d'agriculteurs de conserver leurs droits.

Texte de la réponse

Reponse. - Des planteurs de betteraves du Nord de la France livrant depuis plusieurs années à une sucrerie belge ont engagé une action en justice auprès des instances judiciaires de ce pays pour se voir reconnaître leurs droits après le refus de cette usine de recevoir leur production. Également saisis de cette question, les services juridiques de la Commission des communautés européennes sont intervenus pour qu'une solution soit trouvée, ce qui a été possible pour la campagne en cours. La négociation se poursuit pour les campagnes à venir.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5438

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3282